

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce premier jour d'octobre deux mille dix-huit (1<sup>er</sup> octobre 2018) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Nancy Mignault, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

### Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, Maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre. »

Albert Einstein

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Ordre du jour

##### *Ouverture de la séance*

##### *1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

##### *Mot du maire*

- 2. Adoption du procès-verbal*
- 3. Correspondance*
- 4. Trésorerie*
- 5. Adoption des comptes fournisseurs*
- 6. Dépôt des listes de destruction des documents à détruire - Années 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017*
- 7. Demande de subvention - Contribution gouvernementale - Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*
- 8. Versement des subventions - Programme d'aide financière pour les immeubles commerciaux*
- 9. Renouvellement d'un emprunt temporaire - Marge de crédit - Autorisation de signataires - Subvention TECQ*
- 10. Ministère des Transports - Offre de contrat pour le balayage de la chaussée - Autorisation de signataire - Années 2019, 2020 et 2021*
- 11. Octrois de contrats - Déneigement des bornes sèches et autres - Saison 2018-2019*

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018

12. *Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils - Déneigement des stationnements de l'édifice municipal et de la caserne pour la saison 2018-2019*
13. *Octroi de contrat – Yves Raymond – Cueillette des ordures et encombrants secteur Lac Robert*
14. *Octroi de contrat – Gestion Le Stéphanois inc. – Préparation et entretien de la piste de ski de fond*
15. *Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*
16. *Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier*
17. *Scouts Groupe Les Grès – Autorisation pour campagne de financement*
18. *Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi de golf 2018*
19. *Motion de remerciements – Entreprise Groupe Bellemare – Prêt d'un bâtiment pour un entraînement des pompiers*
20. *Affaires diverses*
  - 20.1 *Motion de félicitations – Madame Caroline Laforme - Nomination - Ambassadrice en saines habitudes de vie – Maski en forme*
  - 20.2 *Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Nomination – Ambassadeur en saines habitudes de vie – Maski en forme*
- Période de questions*
21. *Clôture de la séance*

2018-10-253

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### *Mot du maire*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du mois d'octobre 2018. Il annonce que la municipalité a été invitée par le Réseau Environnement à la Cérémonie des étoiles des *Programmes d'excellence en Eau*. En effet, la municipalité y recevra une reconnaissance dans le cadre du *Programme d'excellence en eau potable (PEXEP-D) et Econ'Eau* du Réseau Environnement. C'est que les données transmises par les responsables de la station de traitement d'eau potable, pour la période 2017, ont permis d'établir que la qualité de l'eau de la municipalité dépasse les exigences de la réglementation et rencontre les critères élevés du *PEXEP*, soit les plus sévères en Amérique du Nord. La municipalité recevra son attestation lors du Symposium sur la gestion de l'eau, le jeudi 11 octobre prochain, au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe. Il réitère toutes ses félicitations aux employés des Travaux publics responsables du suivi de la qualité de l'eau potable de la municipalité.

Il poursuit en abordant le dossier de la requête de propriétaires du secteur du Lac Robert pour que la municipalité y rende les rues carrossables et les municipalise. Il souligne qu'une rencontre aura lieu le 17 octobre prochain avec tous les propriétaires concernés. Les tenants et aboutissants qu'entraînerait un processus de municipalisation des rues du secteur y seront énoncés. C'est aussi un dossier à suivre...

Le Maire annonce aussi qu'en ce qui a trait au dossier de la problématique d'accumulation d'eau dans le secteur des Gouverneurs, une rencontre aura lieu le 22 octobre prochain avec les propriétaires concernés. Les conclusions du rapport de la firme mandatée leur seront exposées, données qui servent à caractériser le comportement des eaux souterraines dans ce secteur et qui orienteront la municipalité vers une piste de solutions pour y résoudre la problématique d'accumulation d'eau.

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018

Le Maire fait part également aux citoyens que les membres du comité formé à la suite de la fermeture du lien Inter rives de la Gabelle travaillent toujours à trouver un moyen de rendre sécuritaire la circulation de tous les usagers et des employés d'Hydro-Québec. Le dossier est donc à suivre...

Pour terminer, le Maire félicite madame Caroline Laforme pour avoir été nommée, par l'organisme Maski en forme, ambassadrice des saines habitudes de vie pour l'activité annuelle qu'elle a instaurée, « Saint-Étienne se ramasse », qui incite les Stéphanoises et Stéphanois à bouger tout en recueillant les déchets trouvés sur leur parcours de marche ou de course. Il félicite également le Comité d'embellissement pour sa nomination, par l'organisme Maski en forme, en tant qu'ambassadeur des saines habitudes de vie pour le projet « Les comestibles au parc des Grès ». Enfin, il félicite le Directeur des loisirs, monsieur Frédéric Lamothe, pour l'organisation du processus de nomination de salles en l'honneur de gens qui ont marqué l'histoire de Saint-Étienne-des-Grès, initiative qui a été soulignée lors d'un événement tenu le 30 septembre dernier et qui fut un vif succès.

Robert Landry,  
Maire

### 2. Adoption du procès-verbal

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2018-10-254

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Correspondance

**CONSIDÉRANT** le bordereau de correspondance numéro 2018-10-01 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2018-10-255

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2018-10-01.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 4. Trésorerie

Rien à ce point.

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

2018-10-256

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1<sup>er</sup> au 30 septembre 2018*, totalisant 170 450,41 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 septembre 2018*, d'une somme de 86 249,72 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Secrétaire-trésorière adjointe

**Construction et Pavage Boisvert inc. – Autorisation de signataire - Décompte final n° 3 – Certificat de réception définitive des ouvrages – Bouclage du réseau de la rue Saint-Honoré**

**CONSIDÉRANT** la facture n° 73388 de 9 236,85 \$, avant taxes, présentée par Construction et Pavage Boisvert inc., datée du 30 août 2018, représentant le décompte final n° 3 et la libération de la retenue de 5 %, en tenant compte de la recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, monsieur Adil Lahnichi, dans le cadre des travaux de bouclage du réseau de la rue Saint-Honoré réalisés au 26 juin 2017;

2018-10-257

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit décompte final n° 3, daté du 24 septembre 2018, ainsi que le certificat de réception définitive des ouvrages daté également du 24 septembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Affectation de surplus - Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre - Honoraires professionnels – Lotissement des lots 6 265 348 à 6 265 350, 6 268 193 et 6 269 688 du cadastre du Québec pour aliénation**

2018-10-258

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Jean-Guy Lahaie, arpenteur géomètre, de la facture n° 11352 de 3 263 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour le remplacement des lots 2 546 419 et 2 547 222 par les lots suivants ainsi créés (lotissement) : 6 265 348 à 6 265 350, 6 268 193 et 6 269 688 du cadastre du Québec, pour aliénation (terrains sur la rue Anselme-Bourassa).

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**6. Dépôt des listes de destruction des documents à détruire - Années 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du traitement des listes de conservation des documents de la municipalité effectué par la greffière adjointe, Josiane Pellerin, il a été déterminé que cinquante et une (51) boîtes de documents doivent être détruites depuis 2012;

**CONSIDÉRANT** que les listes des documents à détruire, pour les années 2012 à 2017, a fait l'objet d'une vérification par la Directrice générale et secrétaire-trésorière;

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018

2018-10-259

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des listes des documents d'archives à détruire, pour les années 2012 à 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 7. Demande de subvention - Contribution gouvernementale – Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2018-10-260

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la *TECQ* 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 8. Versement des subventions – Programme d'aide financière pour les immeubles commerciaux

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2015, une *Politique établissant un programme d'aide financière pour les immeubles commerciaux* sur le territoire de la municipalité;

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'aide financière a été déposée par M. Carl L.-Caron, de Gestion C. Caron inc., pour les travaux de construction d'un bâtiment neuf sis au 1410, rue Principale, dans lequel se trouvent un dépanneur et un restaurant;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser le versement de la subvention pour l'année 2018;

2018-10-261

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à verser à Gestion C. Caron inc., en conformité avec les dispositions de la *Politique d'aide financière pour les immeubles commerciaux*, le montant suivant :

- 2018 : 7 709,34 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 9. Renouvellement d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires – Subvention TECQ

**CONSIDÉRANT** l'article 1093 du *Code municipal* par lequel une municipalité peut décréter des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré;

**CONSIDÉRANT** que la programmation de travaux dans le cadre du programme *TECO* a été approuvée à cette même séance, par la résolution numéro 2018-10-260;

2018-10-262

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le renouvellement d'un emprunt temporaire, sous forme de marge de crédit, pour un montant n'excédant pas 1 000 000 \$, auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie.

Il est aussi résolu d'autoriser le Maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer les documents relatifs à ce renouvellement d'emprunt temporaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 10. Ministère des Transports – Offre de contrat pour le balayage de la chaussée – Autorisation de signataire - Années 2019, 2020 et 2021

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec offre une compensation pour le balayage des routes sur le territoire de la municipalité qui sont à l'entretien du ministère, pour les années 2019, 2020 et 2021, pour un montant annuel de 2 145,20 \$;

**CONSIDÉRANT** que le balayage sera effectué sur une longueur de 3662 m ;

2018-10-263

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre du ministère des Transports pour le balayage des routes, pour les années 2019, 2020 et 2021, au montant annuel de 2 145,20 \$, et autorise Mme Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents relatifs à ce marché.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018

### 11. Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2018-2019

CONSIDÉRANT que le déneigement des bornes sèches, du stationnement du terrain des loisirs de Saint-Thomas et d'une partie du 5<sup>e</sup> Rang (cul-de-sac) est généralement donné à forfait à des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que la plupart des entrepreneurs ont accepté de reconduire leur contrat pour la saison 2018-2019, moyennant, s'il y a lieu, une légère augmentation des prix de l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'en trouve satisfaite;

2018-10-264

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie ces contrats, pour la saison 2018-2019, aux montants suivants, avant taxes :

Entrepreneurs	Endroits	Montant (avant taxes)
Claude Grenier	Borne sèche du Lac des Érables	235,00 \$
Claude Grenier	Cul-de-sac 5 <sup>e</sup> Rang face au Lac des Érables	315,00 \$
Patrick Milot	Borne sèche du chemin St-Thomas (Lac Boisvert)	600,00 \$
Ferme Marcouiller	Terrain des loisirs de Saint-Thomas	800,00 \$
Rolland Bouchard & fils	Bornes sèches au Lac Bourassa et au Domaine Sable fin	450,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 12. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils - Déneigement des stationnements de l'édifice municipal et de la caserne pour la saison 2018-2019

2018-10-265

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie, pour la saison 2018-2019, les contrats de déneigement suivants à Rolland Bouchard et fils, à savoir :

Endroits	Montant (avant taxes)
Stationnement de l'hôtel de ville	1 100 \$
Stationnement de la caserne	2 200 \$

Il est de plus résolu d'autoriser le Maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 13. Octroi de contrat – Yves Raymond – Cueillette des ordures et encombrants secteur Lac Robert

2018-10-266

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Yves Raymond le contrat pour la cueillette des ordures ménagères et des encombrants dans le secteur du Lac Robert (rues Jean, Christian et Guillemette), pour l'année 2019, au montant de

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018

15 655 \$, suivant la soumission datée du 24 septembre 2018. La cueillette des ordures ménagères sera effectuée chaque mercredi et la cueillette des encombrants le premier mercredi de chaque mois.

Il est aussi résolu d'autoriser la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 14. Octroi de contrat – Gestion Le Stéphanois inc. – Préparation et entretien de la piste de ski de fond

2018-10-267

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat de préparation et d'entretien de la piste de ski de fond pour l'hiver 2018-2019, selon les termes du devis intitulé *Contrat et cahier de charges pour la préparation et l'entretien de la piste de ski de fond – Hiver 2018-2019*, à Gestion Le Stéphanois inc., au prix de 5 800 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 18 septembre 2018, conditionnellement à l'autorisation d'Hydro-Québec quant à l'utilisation du stationnement.

Il est de plus résolu d'autoriser le Maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 15. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

**ATTENDU** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

**ATTENDU** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prévoit la formation d'un (1) pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;



## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018

**ATTENDU** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du *Programme*;

2018-10-268

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 16. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service incendie concernant la candidature de monsieur Scott Carrier comme pompier;

2018-10-269

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme monsieur Scott Carrier au poste de pompier au sein du Service incendie à compter du 2 octobre 2018. Le salaire et les conditions sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 17. Scouts Groupe Les Grès – Autorisation pour campagne de financement

2018-10-270

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les Scouts de Saint-Étienne-des-Grès à effectuer leur campagne de financement pour l'année 2019 de la façon suivante :

Type d'activité	Dates	Lieu
Collectes de cannettes	12 janvier 2019 et 27 avril 2019	Salle communautaire

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 18. Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi de golf 2018

2018-10-271

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité organisateur du Tournoi de golf annuel du Service des loisirs pour le grand succès qu'a connu la 15<sup>e</sup> édition de cet événement tenu le 15 septembre dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 19. Motion de remerciements – Entreprise Groupe Bellemare – Prêt d'un bâtiment pour un entraînement des pompiers

2018-10-272

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès remercient chaleureusement l'entreprise Groupe Bellemare d'avoir prêté un bâtiment situé au 500, boulevard de la Gabelle, pour un entraînement des pompiers, le 22 septembre dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018

### 20. Affaires diverses

#### 20.1 Motion de félicitations – Madame Caroline Laforme - Nomination - Ambassadrice en saines habitudes de vie – Maski en forme

2018-10-273

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Madame Caroline Laforme qui a été nommée, par l'organisme Maski en forme, « Ambassadrice en saines habitudes de vie » pour l'activité annuelle qu'elle a instaurée, « Saint-Étienne se ramasse », qui incite les Stéphanoises et Stéphanois à bouger tout en recueillant les déchets trouvés sur leur parcours de marche ou de course.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 20.2 Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Nomination – Ambassadeur en saines habitudes de vie – Maski en forme

2018-10-274

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité d'embellissement pour sa nomination, par l'organisme Maski en forme, en tant qu' « Ambassadeur en saines habitudes de vie » pour le projet « Les comestibles au parc des Grès ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

### Période de questions

Début : 19 h 55;

Fin : 20 h 11.

### 21. Clôture de la séance

2018-10-275

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 11.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.